

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 148

présenté par  
Mme Bergé

-----

### ARTICLE 10 QUINQUIES

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« atteinte au »

les mots :

« sur le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.